

INFO SENIOR



Commission
européenne

Bulletin d'information de la DG HR

OCTOBRE-DECEMBRE 2016

#12

Du nouveau pour l'accès à My Intracomm



My IntraComm, le site intranet de la Commission, n'était jusqu'à présent accessible aux pensionnés que via des codes d'accès (composés d'un login et d'un mot de passe). Depuis la cyber-attaque subie par la Commission en 2011, ces codes ne donnaient plus accès qu'au "snapshot", une copie statique du site mise à jour une fois par semaine.

Bonne nouvelle ! Dorénavant, la version "real time" du site My IntraComm est à nouveau accessible aux pensionnés, avec les toutes dernières mises à jour et les fonctionnalités qui manquaient au snapshot (moteur de recherche, écriture d'une petite annonce,...). Les codes d'accès ne sont, dès lors, plus utiles, car votre connexion à My IntraComm est maintenant basée sur le même compte EU Login que l'assurance maladie en ligne (RCAM en ligne).

Qu'est-ce que EU Login ? Il s'agit du système d'authentification créé par la Commission pour sécuriser ses applications. Actuellement, les pensionnés ont déjà accès à l'application RCAM en ligne via un compte EU Login, et c'est exclusivement ce compte qui dorénavant vous permet d'accéder à My IntraComm avec le niveau de sécurité requis: il est basé sur une authentification "double-facteur" avec adresse mail, mot de passe et sms. C'est ce même mode d'authentification qu'utilise le personnel actif de la Commission.

Pratiquement, que faut-il faire ?

- ◇ Vous possédez déjà un compte EU Login pour l'application RCAM en ligne ? Il n'y a rien à faire. Ce compte EU Login vous permet dorénavant d'accéder AUSSI à My IntraComm via <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/>
- ◇ Vous ne possédez pas encore ce compte EU Login ? Si vous désirez accéder à My IntraComm et aussi à l'application RCAM en ligne, demandez un tel compte EU Login.

Pour pouvoir l'utiliser, vous devez disposer d'un téléphone portable et d'une messagerie mail privée.

Ce compte EU Login peut être obtenu :

- i BRUXELLES : sans rendez-vous** au SC-27 00/03 (rue de la Science, 27 à 1000 Bruxelles) de 9h à 12h et de 14h à 16h ou par tél. + 32 2 297 68 88/89.
- i LUXEMBOURG : sans rendez-vous** chez Florent Charton, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h - 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, building Drosbach, Office B2/085 ou par tél. +352 4301 36100 ou via email : florent.charton@ec.europa.eu
- i ISPRA :** par tél. +39 0332 783030 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Important : l'actuelle copie statique de My Intracomm (le "snapshot"), accessible via les codes d'accès, sera maintenue pendant une période transitoire pour laisser aux pensionnés le temps d'obtenir leur EU Login et de s'accoutumer à ce nouveau mode d'accès.

Pendant cette période, les deux sites seront donc accessibles aux pensionnés par deux canaux différents :

- ◇ <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired/> continuera de donner accès à la copie statique de My Intracomm avec les codes d'accès
- ◇ <https://myintracomm.ec.europa.eu/retired/> donnera accès au "real-time" My IntraComm, basé sur l'authentification EU Login complète.

Une fois la phase de transition terminée - 31/12/2016 -, l'accès à la copie statique ne sera plus possible: My Intracomm sera accessible exclusivement via le compte EU Login.

Autre information importante : le portail spécifiquement dédié aux pensionnés ("My Intracomm retired") sera maintenu sur la version "real time" du site.

A noter : que vous possédiez ou non un ordinateur, vous serez TOUJOURS destinataires des informations qui vous concernent directement en format papier : Informations administratives, Info Senior, informations ponctuelles, bulletin VOX de l'AIACE, etc.

Le portail "pensionnés" sur My Intracomm

My Intracomm, le site intranet de la Commission, contient un **portail "pensionnés"** qui vous est spécifiquement destiné.

My Intracomm "retired" a été créé pour faciliter la recherche par les pensionnés des informations qui les concernent directement. La rubrique "Nouvelles" est mise à jour dès qu'une information importante est connue, comme la lettre du président Juncker suite au Brexit, l'adaptation des coefficients correcteurs ou l'offre d'assistance aux pensionnés impliqués dans les récents attentats. Dans les "Informations", on trouve les cinq versions linguistiques du bulletin trimestriel Info Senior et le lien vers les éditions de Commission en Direct. La rubrique "Administration" renvoie vers les sites de l'assurance maladie, des pensions, des services sociaux et des droits statutaires. Elle renseigne également sur tous les points de contact utiles à la Commission. On y trouve ensuite les sections consacrées à la vie culturelle et aux loisirs, au Bureau d'accueil, aux informations de nature juridique, aux différents accès et aux associations d'anciens. On peut également y consulter la liste mensuelle des départs en pension et celle des pensionnés décédés.

Commission Actualités Ma DG Intranets des DG Professionnel Personnel Top Tools Who is who RAUS Brigitte FR

Retirees' Welcome

Vous êtes ici : > My IntraComm > Bienvenue sur la page d'accueil des Pensionnés

Bienvenue sur la page d'accueil des Pensionnés

Chaque site a ses propres règles d'accès et en cliquant un lien vous pouvez rencontrer un message du type "Accès refusé".

Nouvelles

- **Information importante:** accès à My IntraComm avec le compte ECAS
- **Dentisterie :** mise à jour des informations, consultez le nouveau site
- Pensionnés britanniques et le Brexit: les retraités britanniques intéressés, peuvent s'inscrire au réseau Yammer privé "EC UK STAFF". Ils devront d'abord une invitation de la DG RH pour confirmer leur statut. (voir "Commission en direct" de septembre 2016)

Administration

Points de contact utiles:

- [fr](#), [en](#), [de](#), [it](#), [nl](#), [da](#), [es](#), [el](#), [pt](#), [sv](#), [fi](#)

Assurance maladie

- Guide pratique du RCAM: [FR](#), [EN](#), [DE](#), [DA](#), [EL](#), [ES](#), [FI](#), [IT](#), [NL](#), [PT](#), [SV](#)
- Quel est mon bureau liquidateur ?
- Traitements de A à Z
- A quel remboursement ai-je droit ?
- Formulaires de remboursement
- Maladie grave
- Quels sont les médicaments remboursés ?

Vie culturelle - Loisirs

- Vie pratique Bruxelles
- Vie pratique Luxembourg
- Cercles de loisirs Bruxelles/Luxembourg
- Yammer afterEC
- Petites annonces - consultation
- A savoir sur les petites annonces
- Petites annonces immobilières: [document à compléter](#)
- Petites annonces non-immobilières: [document à compléter](#)
- ASBL Affiliatys

Informations Bureau d'accueil

Demande de remboursement de frais médicaux : quelques conseils !

- ◇ Etalez l'envoi de vos demandes de remboursement tout au long de l'année afin d'éviter l'afflux de demandes à la fin de chaque semestre.
- ◇ Introduisez la demande de remboursement dans la période de 18 mois qui suit la date de la prestation, faute de quoi le remboursement sera refusé, sauf cas de force majeure dûment justifié.
- ◇ Les reçus et factures doivent être conformes à la législation du pays dans lequel ils ont été émis et doivent comporter les mentions suivantes : le nom complet du patient, la nature de l'acte ou des actes médicaux, les dates et les honoraires perçus pour chaque acte médical, le nom et les références officielles du prestataire de soins.
- ◇ Si vous avez introduit des prestations médicales effectuées dans un pays hors UE, pensez à joindre à la demande une traduction des informations reprises sur les pièces justificatives, en français, anglais ou allemand.
- ◇ Si vous envoyez votre demande de remboursement en format papier, vérifiez s'il s'agit de la dernière mise à jour et utilisez des trombones et non des agrafes pour joindre toutes vos pièces justificatives.
- ◇ Vous trouverez les formulaires de remboursement mis à jour sur le portail pensionnés de **My Intracomm** sous "Assurance maladie".
- ◇ Conservez soigneusement les copies de la demande de remboursement et des pièces justificatives (format papier) ou les originaux (pour les demandes via **RCAM en ligne**). En effet, Le RCAM se réserve le droit de réclamer toute pièce justificative originale/complémentaire dans le cadre d'éventuels contrôles de dossier de remboursement et ce, depuis la date d'introduction de votre demande et jusqu'à 18 mois suivant la date de réception du décompte.
- ◇ Le remboursement s'effectue sur le compte bancaire sur lequel votre pension est versée. En cas de changement de compte bancaire, ne pas clôturer immédiatement l'ancien compte mais attendre un certain temps afin de s'assurer que les remboursements en cours sont bien parvenus.



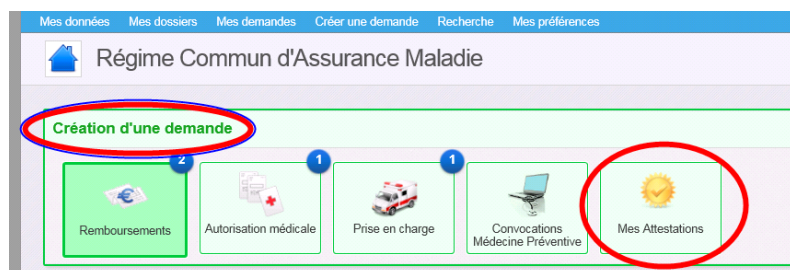
i **RCAM EN LIGNE** : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

Attestation de couverture du RCAM, le saviez-vous?

Vous utilisez **RCAM en ligne** ? En moins de 24 heures, vous pouvez obtenir l'attestation demandée !

Comment faire :

- ◇ sélectionner "Mes attestations" dans le menu "Création d'une demande"
- ◇ choisir le bénéficiaire concerné
- ◇ sélectionner le type d'attestation nécessaire
- ◇ sélectionner la langue puis cliquer sur "envoyer"
- ◇ après quelques heures voire maximum le lendemain matin, l'attestation sera disponible dans le menu "Mes dossiers/Mes attestations":

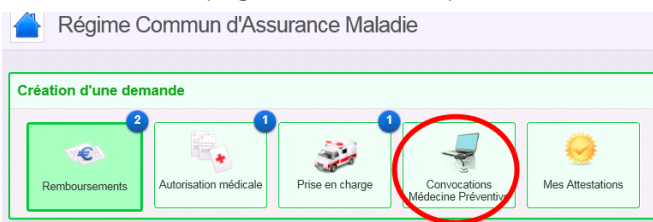


i **RCAM EN LIGNE** : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

RCAM en ligne : ayez le bon réflexe !



- ◇ Ne jamais mélanger, au sein d'une même demande de remboursement, des dépenses relatives à différents contextes (remboursement normal, maladie grave, médecine préventive,...).
- ◇ Pour pouvoir cocher "remboursement pour maladie grave reconnue par le RCAM", le dossier doit avoir été préalablement accepté par votre Bureau liquidateur.
- ◇ Pour soumettre une demande de remboursement dans le cadre du programme de médecine préventive, vous devez posséder une convocation valable pour un des programmes proposés par le RCAM. Celle-ci peut être demandée dans RCAM en ligne via le menu "Création d'une demande/Convocation médecine préventive"; le système propose ensuite par défaut le type de programme éligible pour le bénéficiaire concerné.



i RCAM EN LIGNE : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/?language=fr>

Ai-je besoin d'une autorisation médicale avant de démarrer un traitement?



Le remboursement de certaines dépenses médicales nécessite un accord du chef du Bureau liquidateur, basé sur l'avis médical d'un médecin conseil ou d'un dentiste conseil du RCAM. Attention : Pour les cures thermales, l'autorisation préalable doit être introduite au moins six semaines avant la date prévue pour le début de la cure.

Pour tout nouveau traitement médical prescrit par votre médecin/dentiste, il est recommandé de consulter les pages "**RCAM de A à Z**" disponibles sur le portail pensionnés de My IntraComm (sous "Assurance maladie" où vous trouverez toutes les informations avant de démarrer le traitement.

Quels sont les types d'autorisations médicales demandées par le RCAM ?

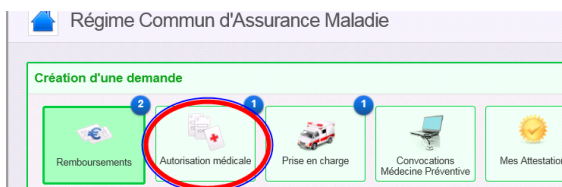
- ◇ Un **devis dentaire** (ex: prothèses, bridge, implants, couronnes, ...)
- ◇ Une **autorisation préalable** pour certaines dépenses médicales comme par exemple le matériel pour diabète, les séjours et soins en maison de repos, ...
- ◇ Une demande de **reconnaissance de maladie grave**.

Pour pouvoir introduire votre dossier et bénéficier d'un délai de traitement plus rapide, il est recommandé d'utiliser RCAM en ligne en sélectionnant l'option "Autorisation médicale" disponible dans le menu "Création d'une demande" :

Ensuite, il suffit de suivre les étapes nécessaires et de compléter les informations. Si vous avez besoin d'aide, des guides d'utilisation sont à votre disposition dans la barre supérieure. Si vous n'avez pas accès au logiciel RCAM en ligne, suivez la méthode papier traditionnelle en remplissant le **formulaire** de demande d'autorisation préalable et en l'envoyant à l'adresse renseignée sur le document (mieux vaut imprimer la dernière version disponible sur My IntraComm afin d'éviter une adresse erronée !).

Afin d'accélérer le traitement de votre dossier, il est conseillé de joindre à la demande, un rapport médical détaillé accompagné des résultats des différents examens/analyses effectués. Si le document n'est pas rédigé en français, anglais ou allemand, une petite traduction jointe à votre dossier est toujours bien utile, pensez-y!

Lorsque la décision est prise, vous recevez une réponse positive (accord) ou négative (refus) électroniquement si vous utilisez RCAM en ligne (notification) et par courrier.



RCAM en ligne : à vous de choisir votre type de réception de courrier!

Les pensionnés utilisant **RCAM en ligne** reçoivent tous les documents envoyés par le RCAM à la fois par voie électronique et par courrier. Si vous ne souhaitez plus recevoir les documents en format papier, vous devez modifier le mode de réception du courrier. Ceci peut être effectué par vos soins très rapidement, voici l'étape à suivre :

- ◇ cliquez sur "Mes préférences" dans l'en-tête de l'application
- ◇ puis sur "Mes préférences de communication"
- ◇ puis sur "Non" à côté de "Courrier papier activé"
- ◇ et enfin sur "Envoyer" en bas à droite de l'écran.



i **RCAM EN LIGNE** : <https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

Assurances complémentaires au RCAM et attentats

À la suite des récents attentats terroristes, le courtier d'assurances CIGNA confirme que :

- ◇ l'assurance complémentaire au RCAM Hospi-Safe (Plus) (Allianz Belgium BCVR 8672, Afliatys) couvre les risques tels que les attentats de Bruxelles ou de Paris
- ◇ l'assurance complémentaire au RCAM, Gros risques et Accidents (Allianz Belgium BCVR 8673, AIACE) couvre les risques tels que les attentats de Bruxelles ou de Paris
- ◇ l'assurance complémentaire au RCAM, Gros risques sans Accidents (Allianz Belgium BCVR 8673, AIACE) ne couvre pas de tels risques
- ◇ l'assurance spécifique "Accidents" (Cigna Life Company for Europe s.a. n° 719.757.143, AIACE) couvre également de tels risques (bien que la police stipule que sont exclus les accidents résultant d'une guerre ou faits de même nature).



i www.eurprivileges.com
TÉL. CIGNA : + 32 (0)3 217 65 76

AIACE

Les 48^{èmes} Assises de l'**AIACE** (Association Internationale des Anciens de l'UE) se tiendront à Maastricht du 28 mai au 1^{er} juin 2017. Le lieu est symbolique puisqu'en 2017 on y célébrera le 25^{ième} anniversaire du Traité de Maastricht, à l'élaboration duquel toute une série de retraités ont participé. Par ailleurs, Maastricht est une ville peu connue ou surtout méconnue, alors qu'elle offre un centre-ville historique très agréable, entièrement réservé aux piétons, et des monuments historiques de premier ordre. De plus, les environs du Limbourg du Sud, étonnamment vallonné, offre des paysages inattendus. Ce sera l'occasion pour les membres de l'AIACE de se retrouver entre retraités lors de l'Assemblée générale, des ateliers et d'une conférence-débat avec des personnalités politiques, ainsi que lors des repas conviviaux et des excursions.

i www.aiace-europa.eu
www.aiace-assises-europa.eu



Assistance psychosociale aux pensionnés

Les bénéficiaires d'une pension communautaire peuvent s'adresser au service social en cas de difficultés personnelles, administratives ou matérielles. Les assistants sociaux peuvent également assister les pensionnés en cas de difficultés d'adaptation due au changement après le départ à la retraite, liées à des problèmes familiaux, de santé, de maladie, de handicap, de deuil. Si vous désirez discuter de votre projet de vie après la retraite, les assistants sociaux peuvent vous aider et vous faciliter l'adaptation à cette nouvelle étape de votre vie. Ils peuvent également vous fournir des informations utiles et vous aider dans vos démarches avec l'administration. Des entretiens d'aide peuvent être proposés, ceci en toute confidentialité.

Qui peut s'adresser au service social pensionnés ?

L'assistance sociale peut être fournie aux :

- ◇ bénéficiaires d'une pension d'ancienneté
- ◇ bénéficiaires d'une allocation d'invalidité
- ◇ bénéficiaires d'une pension de survie
- ◇ bénéficiaires d'une pension d'orphelin
- ◇ ayants droit d'un pensionné décédé
- ◇ membres de famille d'un bénéficiaire de pension communautaire.



Les aides financières

Dans certains cas, les titulaires de pension peuvent bénéficier d'une aide financière :

- ◇ l'aide sociale aux pensionnés est très limitée et doit répondre à des critères stricts d'éligibilité. Il s'agit d'une aide financière ponctuelle octroyée dans des circonstances exceptionnelles, dûment prouvée sur base de justificatifs
- ◇ l'aide à la dépendance consiste en une contribution financière destinée à participer au coût d'une aide-ménagère à domicile pour effectuer les travaux ménagers indispensables à la vie quotidienne. Les conditions d'éligibilité sont strictes : le revenu familial mensuel net doit être inférieur au traitement de base d'un fonctionnaire de grade AST 1/1, à savoir environ 2.900 € et la demande doit être justifiée par un certificat médical circonstancié
- ◇ l'aide au conjoint survivant affecté d'une maladie grave ou d'un handicap est un complément de pension octroyé dans ces deux situations sous certaines conditions. La demande doit être accompagnée d'un rapport médical circonstancié et doit proposer des mesures palliatives. L'aide est limitée dans le temps.

Avant d'introduire une demande, il y a lieu de contacter d'abord les services sociaux qui pourront émettre un premier avis sur les possibilités d'éligibilité.

i COMMISSION BRUXELLES : + 32 (0)2 2959098 - HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu

i LUXEMBOURG : + 352-4301-33948 - HR-LUX-ASSISTANTS-SOCIAUX@ec.europa.eu

i ISPRA : + 39-0332-785910 - HR-PENSIONERS-ISPRA-SOCIAL-ASSISTANCE@ec.europa.eu

Pour les pensionnés d'une institution autre que la Commission, contactez le service social de votre institution.

Solidarité envers les anciens collègues



Les difficultés personnelles ou matérielles n'épargnent malheureusement personne. Certains de nos anciens collègues peuvent se sentir isolés, souffrir de handicap ou de maladie grave, connaître des situations familiales difficiles et avoir besoin d'assistance. Parfois, lorsque la situation est devenue critique, ils n'ont même plus le courage de faire la démarche pour chercher de l'aide. Si vous êtes informés de ce genre de situation concernant un ancien collègue ou si vous en êtes le témoin, signalez-le aux services sociaux. Ceux-ci prendront contact avec la personne et proposeront de lui venir en aide.

i Services sociaux – voir supra

PMO Contact en ligne désormais mieux accessible !



PMO Contact en ligne devient dynamique ! Quelle que soit la taille de votre écran, les informations propres au domaine choisi sont désormais visibles sur tous les supports (smartphone, tablette, ...) n'importe où, n'importe quand.

i **PMO CONTACT EN LIGNE** : <https://ec.europa.eu/pmo/contact/fr>

UK Referendum

A l'initiative de certains fonctionnaires britanniques, un groupe a été créé sur la plateforme Yammer : EC UK STAFF. Tous les pensionnés britanniques sont invités à s'y connecter pour prendre part aux discussions et échanger leurs expériences. La connexion implique une invitation de la part de la DG HR, après vérification de leur statut.

i <https://www.yammer.com/ecukstaff/>



D'autre part, le Bureau d'accueil de la Commission et le service des avocats-conseils sont à disposition des pensionnés de nationalité britannique pour toute demande d'information concernant le changement de nationalité. Ils peuvent également fournir, si nécessaire, une assistance en cas de difficultés. Un dossier complet sur la question est à disposition sur demande.

i **BUREAU D'ACCUEIL** : (+ 32) 2 296 66 00 – HR-BXL-WELCOME-OFFICE@ec.europa.eu
SERVICE AVOCATS-CONSEILS : (+ 32) 2 296 66 00 – HR-BXL-LEGAL-ADVISOR@ec.europa.eu

EUROPA : Espace actualités



L'Espace actualités est le site d'information officiel des institutions de l'Union européenne. Il fournit un accès en ligne au dernier matériel de presse des institutions de l'UE ainsi que des informations pratiques pour les journalistes.

Ce site rassemble les dernières informations et le matériel de presse des institutions, agences et organes de l'UE, offrant ainsi un point d'entrée unique pour toutes les actualités de l'UE.

Les communiqués de presse et déclarations sont collectés sur le site de manière automatique, ce qui signifie que cette section est mise à jour à chaque fois qu'une information est publiée.

Dans la section "**A la une**", des liens renvoient à des informations complémentaires sur les sujets les plus importants de la journée, tels que des documents officiels, des photos, des vidéos ou des informations contextuelles.

La section "**dossiers spéciaux**" apporte une information complète et un aperçu des derniers développements sur des sujets actuels. Elle comprend également les derniers communiqués de presse sur ces sujets, des liens vers des documents, des sites web, des statistiques et bien plus encore.

Un calendrier apporte des détails sur les prochains événements politiques et peut être consulté par date, sujet, organisateur ou mot-clé. Les événements peuvent également être visualisés par jour, semaine ou mois. Le site comprend également du matériel multimédia et des informations pratiques sur les personnes de contact

i http://europa.eu/newsroom/about_fr

AFILIATYS



AFILIATYS, l'Affinity Club des institutions européennes, remercie les nombreux collègues retraité(e)s qui ont communiqué leur nouvelle adresse email et qui pourront ainsi recevoir les Newsletters de l'Association. Pour celles et ceux ne disposant pas d'un lien informatique, les communications d'Afiliatys peuvent être obtenues par courrier via la SFPE.

AFILIATYS a pu obtenir, pour les retraités, le maintien du prix diplomatique auprès de groupes automobiles comme Fiat, Lancia, Mazda, Kia, Alfa Romeo et Jeep. Volvo accorde également un tarif privilégié.

D'autre part, Q Team (pneus pour voiture en Belgique), Pharmasimple (parapharmacie en ligne), SN Airlines, Avis, Samsung ... proposent également des démarques intéressantes.

Une attestation de la qualité de membre pour bénéficier de ces réductions peut être obtenue auprès d'Afiliatys.

Via une ligne dédiée (voir site d'Afiliatys), vous pouvez obtenir un rendez-vous dans un délai très court auprès d'un médecin spécialiste du Centre médical agréé Eurocare à Bruxelles.

Enfin, ces offres seront bientôt étendues à Luxembourg (bureau Afiliatys dans une zone accessible avec le laissez-passer pensionné), ensuite à Ispra..

i www.afiliatys.eu – info@afiliatys.eu – TÉL. + 32 (0)2 29 85000 (MARDI ET JEUDI)
www.sfpe-seps.be – info@sfpe-seps.be – TÉL. + 32 (0) 475 472470

Le nouveau CIE à Overijse



Le **centre interinstitutionnel européen** (CIE) à Overijse (15 km au sud de Bruxelles) appartient à la Commission européenne. C'est un centre sportif de loisirs depuis 1974. En octobre 2015, le CIE a rouvert ses portes, complètement rénové et opérationnel. Les nouvelles salles ont été conçues pour des événements sociaux et professionnels ou des réunions entre amis.

Les nouvelles installations sportives font du centre une base idéale pour les clubs de sports et de loisirs des institutions qui pourront y organiser des tournois. La location des installations est ouverte au personnel et aux pensionnés des institutions munis d'une carte de membre du CIE.

Les membres du CIE bénéficient de l'accès à un vaste éventail d'installations sur le site à Overijse.

Si vous êtes retraité des institutions, l'adhésion vous coûtera 25 EUR par an. Les membres d'un club officiel de loisirs ou de sport des institutions reçoivent une carte gratuitement car le coût de l'adhésion est couvert par leur club. Pour obtenir votre carte CIE, vous devrez présenter votre laissez-passer pensionné ou, éventuellement, la carte de votre club. Les non-membres n'auront accès au site qu'en compagnie d'un membre en possession de sa carte.

Le Clubhouse permet de profiter d'un espace confortable et d'un bar où chacun pourra savourer un verre en compagnie d'un collègue, d'un membre de la famille ou d'un ami. Les visiteurs pourront se détendre après un match ou simplement prendre un café en lisant le journal ou en regardant la télévision. Les enfants et petits-enfants pourront s'amuser dans le coin spécialement aménagé pour eux et/ou la plaine de jeux extérieurs. Veuillez noter que vous ne devez pas être membre pour profiter du clubhouse ainsi que de sa plaine de jeux. La présentation du laissez-passer pensionné à l'entrée du site est suffisante.

i **CONTACT** : OIB-CIE-OVERIJSE@ec.europa.eu - TÉL. + 32 (0) 2 29 80030

★ **RESPONSABLE DE LA REDACTION**: DG HR MONIQUE THEATRE - **ASSISTANTE** : BRIGITTE RAUS

📄 **MISE EN PAGE ET IMPRESSION**: OIB CONCEPT & REPRODUCTION

Info Senior est édité par l'unité HR.D.1. Cette publication n'engage pas juridiquement la Commission.